



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 13 novembre 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO LANCE LA COMMISSION MORELAND POUR ÉTUDIER ET ENQUÊTER SUR LA PRÉPARATION ET LA GESTION DES SOCIÉTÉS DE SERVICES PUBLICS ET RECOMMANDER DES RÉFORMES POUR RÉVISER LES RÉGLEMENTATIONS DE TOUT LE SYSTÈME AFIN DE MIEUX GÉRER LES URGENCES

La commission enquêtera sur la préparation des sociétés et fera des recommandations pour améliorer la réponse future à la suite d'incidents naturels majeurs

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui un décret pour mettre en place une commission sous la loi Moreland qui enquêtera sur la réponse, la préparation et la gestion des sociétés de services publics d'électricité de New York après que d'importantes tempêtes aient frappé l'État au cours des deux années dernières, y compris les ouragans Sandy et Irene et la tempête tropicale Lee.

La commission aura pour tâche d'entreprendre une révision complète de toutes les mesures prises par les sociétés d'électricité avant et après ces situations d'urgence, et de faire des recommandations spécifiques pour réformer et moderniser la supervision, les réglementations et la gestion des services de livraison d'électricité de New York.

« De l'ouragan Irene et la tempête tropicale Lee à l'ouragan Sandy, au cours des deux dernières années, New York a connu parmi les pires catastrophes naturelles de son histoire, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Alors que nous nous ajustons à de plus en plus d'incidents naturels majeurs, nous devons étudier et apprendre de ces expériences passées pour nous préparer au futur. »

La mission de la commission inclut d'examiner et de faire des recommandations pour réformer les responsabilités et mandats se chevauchant au sein de la NYPA, de la LIPA, de la NYSERDA et de la Commission des Services publics. Comme l'a prouvé l'ouragan Sandy, le labyrinthe d'organes de réglementation, d'agences et d'autorités d'État et d'organes quasi gouvernementaux a contribué à un système de services publics dysfonctionnel.

La commission aura le pouvoir d'assigner à comparaître et d'interroger des témoins sous serment. Les membres de la commission incluent :

French

Coprésident Robert Abrams, ancien procureur général de l'État de New York
Coprésident Benjamin Lawsky, directeur du Département des Services financiers
Peter Bradford, ancien président de la Commission des Services publics
Tony Collins, président de l'Université Clarkson
John Dyson, ancien président de l'Autorité énergétique de New York
Révérénd Floyd Flake, pasteur sénior de la Greater Allen African Methodist Episcopal Cathedral
Mark Green, ancien défenseur du bien public de la ville de New York
Joanie Mahoney, directrice du comté d'Onondaga
Kathleen Rice, procureure de district du comté de Nassau
Dan Tishman, vice-président d'AECOM Technology Corporation et président et premier dirigeant de Tishman Construction Corporation

Voici ci-dessous le décret mettant en place la commission :

D É C R E T

DÉSIGNATION EN VERTU DE LA SECTION 6 DE LA LOI EXÉCUTIVE

ATTENDU QU'à partir du 29 octobre 2012, l'ouragan Sandy a causé d'importantes pannes de courant partout à Long Island, dans la ville de New York, dans les comtés de Westchester, de Rockland et dans les comtés environnants, touchant plus de deux millions d'usagers, dont quatre-vingt-dix pour cent des clients à Long Island; et

ATTENDU QUE les situations d'urgence en cas de tempête ont été établies et que des milliers d'entreprise et de fournisseurs de services publics et privés ont été nommés responsables de la protection de la santé et de la sécurité des New-Yorkais, y compris les hôpitaux, les centres pour adultes, les centres d'hébergement et de soins de longue durée et autres résidences pour personnes handicapées ou ayant d'autres besoins spéciaux;

ATTENDU QUE les urgences en cas de tempêtes ont paralysé les grands systèmes de transport public, incluant les transports en commun, les ponts, tunnels, routes ainsi que plusieurs voies navigables dans la région; et

ATTENDU QUE la perte de courant a nuit à plusieurs autres systèmes cruciaux comme les services de communication, les terminaux et stations de gazoline, la livraison de gaz naturel dans les résidences et de vapeur dans les grands complexes résidentiels et commerciaux; et

ATTENDU QUE le 7 novembre 2012, une tempête du nord-est accompagnée de neige a exacerbé la souffrance, les dommages fonciers et les pannes de courant encourues dans certaines des mêmes régions touchées par l'ouragan Sandy; et

ATTENDU QU'une interruption aussi soutenue de l'approvisionnement d'électricité et les dommages que cela a entraîné pour d'autres systèmes essentiels dans de nombreux quartiers, collectivités et secteurs industriels, tout comme la fréquence soutenue des fils électriques tombés, a mis en danger la santé et la sécurité des New-Yorkais et ébranlé la confiance du public envers le système de services publics; et

ATTENDU QU'en août et septembre 2011, à la suite de l'ouragan Irene et de la tempête tropicale Lee, plus d'un million d'usagers de l'État de New York ont perdu l'électricité et que certaines collectivités ont souffert de pannes prolongées non seulement à Long Island, dans la ville de New York, dans les comtés de Westchester et de Rockland et dans les comtés environnants, mais aussi dans les comtés d'Albany, Broome, Chenango, Chemung, Clinton, Columbia, Delaware, Dutchess, Essex, Franklin, Fulton, Greene, Hamilton, Herkimer, Montgomery, Oneida, Otsego, Rensselaer, Saratoga, Schenectady, Schoharie, Tioga, Tompkins, Warren et Washington; et

ATTENDU QU'en décembre 2008, une tempête de verglas a causé plus de 300 000 pannes de courant dans l'État de New York et que de nombreux usagers étaient toujours sans électricité une semaine après la tempête; et

ATTENDU QUE ces événements récents et passés indiquent que la planification et les procédures de la réponse d'urgence des services publics doivent prévoir des urgences futures et assurer une préparation adéquate; et

ATTENDU QUE les services publics doivent fournir des services sécuritaires, adéquats et fiables au public; et

ATTENDU QUE, alors que la Commission des Services publics de l'État de New York est l'agence de réglementation responsable de superviser les services publics privés dans l'État de New York, il existe un labyrinthe d'organes de réglementation, d'agences d'État, d'autorité et d'organes quasi gouvernementaux, y compris, mais sans s'y limiter, l'Autorité énergétique de New York, l'Autorité énergétique de Long Island et l'Autorité de l'Énergie et de la Recherche et Développement de l'État de New York, dont les missions, juridictions et responsabilités qui se chevauchent ont contribué à un système de service public dysfonctionnel; et

ATTENDU QUE de graves questions ont été soulevées concernant le caractère satisfaisant de la gestion des services publics, des structures, des ressources, du cadre de travail actuel en matière de réglementation et de la supervision pour assurer la bonne préparation et la réponse en cas de catastrophes naturelles par les services publics dans l'État, particulièrement à la lumière de la fréquence et de l'intensité croissantes de telles catastrophes ainsi que l'octroi de licence, les certifications, la supervision et la réglementation de l'industrie énergétique de New York sous la loi existante; et

ATTENDU QUE pour maintenir la confiance du public dans l'approvisionnement des services essentiels par les services publics, il est de toute évidence dans l'intérêt public d'étudier, d'examiner, d'enquêter et

de passer en revue chaque composante de l'approvisionnement énergétique de l'État de New York; et

ATTENDU QUE l'Article IV, Section 3, de la Constitution de l'État de New York donne au Gouverneur l'obligation de s'assurer que les lois soient bien appliquées;

EN CONSEQUENCE, je soussigné, ANDREW M. CUOMO, Gouverneur de l'État de New York, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Constitution et les lois de l'État de New York, ordonne par la présente :

1. Conformément à la Section 6 de la Loi exécutive, je nomme par les présentes une commission pour : (A) étudier, examiner, enquêter et passer en revue : (i) la préparation et la réponse en cas d'urgence des services publics durant les événements naturels d'urgence et après, y compris la performance des services publics durant les événements naturels d'urgence et après; (ii) le caractère satisfaisant des présentes lois, règles, réglementations, pratiques et procédures en respect à la préparation et à la réponse des services publics en cas d'urgence; (iii) le caractère satisfaisant de mécanismes actuels de supervision et d'application; (iv) la structure, l'organisation, la propriété, le financement, le contrôle, la gestion et les pratiques des services publics dans la mesure où ils affectent la préparation et la réponse en cas d'urgence; et (v) l'approvisionnement des services publics dans l'État de New York dans le cadre de travail des réglementations légales actuel, y compris, mais sans s'y limiter, la juridiction, les responsabilités et les missions de l'Autorité énergétique de New York et de la Commission des Services publics; (B) faire des rapports et des recommandations de changements législatifs, de politiques et de réglementations, ainsi que des réformes jugées appropriées dans la structure, la gestion et les pratiques des services publics, dans le but de mieux protéger et servir l'intérêt public à l'égard de la préparation et de la réponse en cas d'urgence et à l'approvisionnement de services publics sécuritaires, fiables et réactifs; et (C) passer en revue toute autre question ou activité pouvant influencer les problèmes spécifiés ci-haut;

2. La commission est par les présentes habilitée pour assigner et faire appliquer la comparution de témoins; administrer les serments ou affirmations et interroger les témoins sous serment; exiger la production de tous livres, dossiers ou documents estimés pertinents ou matériel pour toute enquête, tout examen ou contrôle; et accomplir toute autre fonction nécessaire ou appropriée pour remplir les obligations et responsabilités du bureau, et je lui donne par les présentes et lui accorde tous les pouvoirs et autorités qui peuvent être donnés ou accordés aux personnes que j'ai nommées pour une telle mission sous l'autorité de la section six de la Loi exécutive. La commission peut exercer ces pouvoirs en collaboration avec tout autre corps ou agence du gouvernement.

3. La commission doit fournir un rapport et des recommandations à la fin de ces travaux et peut divulguer des rapports et recommandations par intérim, préliminaires et périodiques.

4. Dans le cadre de ce décret, « services publics » désigne les entités fournissant de l'électricité, du gaz et de la vapeur.

5. Chaque département, agence, bureau, division, comité, conseil, autorité et groupement d'intérêt public doit coopérer avec la commission et lui fournir les informations et l'assistance qu'elle déterminera nécessaire pour remplir ses obligations.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature et le sceau de l'État dans la ville d'Albany le treize novembre de l'année deux mille douze.

PAR LE GOUVERNEUR

Secrétaire du Gouverneur

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418